

dum universum, uti parentes domum, regit & gubernat; ex cujus voluntate etiam parentes ipsi omnino pendent.

Une assertion de Mr. de la Chalotais touchant l'éducation & le choix d'un instituteur, n'a point échappé au philosophe de Louvain; il en découvre la fausseté dans la constitution même & dans les affections les plus naturelles du cœur humain. Ce magistrat dans son *Essai sur l'éducation* prétend que les hommes qui ont des enfans, sont les plus propres à servir d'éducateurs; on lui fait voir l'erreur de cette opinion par une réflexion dont tout pere sentira la vérité. *Scientiis unice docendis nihil quidem conducit vita cælebs: at pueris instituendis, nec non moribus condendis cælibes cæteris multò aptiores sunt. Quippè morum institutio alumnorum amorem in institutore non mediocrem absolutè requirit: bonus autem pater totum amorem in liberos suos profundit; ejus præcordia aliis pueris exhausta sunt.* En effet la paternité absorbe toute l'affection & le zèle de l'éducateur en faveur de ses propres enfans, & ne lui laisse que de l'indifférence pour ceux des autres.

En différant sur l'objet & les moyens de la béatitude, l'auteur s'arrête avec une complaisance bien placée sur ce passage de Mr. d'Aguesseau *. “ Au premier coup d'œil que je
 „ jette sur moi-même, je vois que l'Être su-
 „ prême a donné à l'homme deux facultés
 „ différentes, par lesquelles il a bien voulu
 „ imprimer sur lui quelques traits de ressem-
 „ blance avec son Auteur. La première, est
 „ une intelligence, ou un entendement capa-

* Institut au droit public.